



COMPTE RENDU SÉMINAIRE ESPACE AÉRIEN 12 février 2023

Présents :

Johann Gorlier (Centre-Est et coordonnateur) – Matthieu Gaulon (Nord) – Guillaume Tiberghien (Nord) - Pascal Wisniewski (Sud) – Dominique Gérard (CDVL 09) – Gérard Lucas (Ouest) – Patrick Barthe (Nord-Est) – Cyrille Valdenaire (Nord-Est) - Bettina Hamard (secrétariat – à distance).

1. Accueil et présentation des nouveaux venus et rôle des référents CCRAGALS.

2. Affaires courantes :

- Reprise des points CNFAS de la veille concernant nos pratiques.
- Gestion des parcs Eoliens.
- Quid des ZSM.
- Arrêté des manifestations aériennes.

3. Sujets divers.

09h00 – Début de réunion.

1. Accueil et présentation des nouveaux venus et rôle des référents CCRAGALS.

Dominique.G : référent EA CDVL Ariège (09). Président Alti'vols (petit club). Secrétaire CDVL09. Sollicité par Laurent.C.

Guillaume.T : vole depuis 98. Accompagnateur club. Réalise beaucoup de cross de plaine et forme à cette activité au sein de son club. A intégré la ligue Nord-Pas-de-Calais-Picardie au niveau EA.

Matthieu.G : basé à Paris et parapentiste depuis 2015 (pratique de plaine). A débuté la compétition l'an dernier. Fait partie de la CTS avec Jean-Marc GALAN. Pilote privé avion depuis 2013. Instructeur planeur, et Enquêteur au BEA-É (bureau enquêtes Accidents sécurité aéronautique d'État, équivalent au BEA civil). Son futur au CCRAGALS Nord est incertain pour raisons professionnelles.

Patrick.B : fondateur d'un club de treuil au début de sa pratique. Devenu secrétaire de la ligue Champagne Ardennes, puis référent EA. Seul membre actif dans son domaine à la ligue. S'est créé un réseau interne et son aide est requise sur certains dossiers. Organisation de formations pour transmettre ce qu'il a appris avec l'EA. Prendra sa retraite de l'EA d'ici quelques mois et il a trouvé un remplaçant (Cyrille.V). Alcide.M (son suppléant en Ligue Bourgogne FC) reste très attentif sur le RTBA dans la zone NE.

Cyrille.V : vole depuis 1997 (navigateur militaire de réserve). A débuté le parapente en 2002. Formation EA de temps en temps au sein de son club. Certificat d'Enseignement Aéronautique qui permet de former les jeunes au BIA (volonté de l'Armée de l'Air de recruter des jeunes). Compétences en terme de formation.

Pascal.W : pas encore à la retraite, mais cela ne saurait tarder. Parapentiste depuis 87. Gestion d'un club pendant 30 ans. Référent EA pour la ligue Occitanie et le CDVL de l'Hérault.

Gérard.L : pratique le parapente depuis 89. Médecin de la ligue Pays de Loire. Egalement pilote ULM 3 axes et paramoteur. Formateur treuilleur.

Johann.G : parapentiste depuis 2005, principalement francilien avec une pratique allant de la compétition nationale à la compétition internationale. Sensibilité à la pratique des autres fédérations : ULM 3 axes, drone, planeur, modèle réduit. CCRAGALS depuis 2011 et référent EA pour la partie Centre-Est. Il doit trouver un suppléant d'ici le départ de Jean-Marc.A.

- La mission EA est rattachée à la Commission Sites et Espaces de pratiques depuis 3 ans. Cependant, nous avons une mission indépendante directement rattachée au président de la FFVL. L'enveloppe budgétaire reste rattachée à la com sites.



- Il est enrichissant de connaître les différents profils de nos référents EA. Nous n'avons pas tous forcément les capacités et l'envie de faire des présentations et/ou de la formation aux autres et nous avons souvent affaire à des novices, cela peut aider à mieux appréhender la/notre façon de transmettre l'EA.
- Ouverture d'une base treuil : nous avons au sein de l'équipe un formateur treuilleur, plus au fait du matos nécessaire. Info susceptible d'intéresser les autres membres si montage de site et si d'autres FD sont dans le coin et utilisent l'espace.
- Ne pas hésiter à se transmettre les infos, car parfois un exercice peut concerner plusieurs zones.
- Primordial de trouver des correspondants locaux et de monter son réseau. Il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur eux pour la défense des dossiers. N'hésitez pas dans vos problématiques internes, à prendre contact avec les clubs voisins et la tour de contrôle du coin, sans poser un NOTAM. Dialogue autour de notre pratique. Interroger les homologues des autres fédérations, car cela fait plusieurs années qu'ils bossent sur certains dossiers et peuvent aider. Nous sommes là pour bosser en bonne entente.

Idée à soumettre au groupe (problème d'archivage de l'historique) : mettre en place une boîte mail par CCRAGALS (7). Permettrait de conserver les échanges des intervenants dans les CCRAGALS + drive pour gérer les documents. A voir avec Jérôme (informaticien).

Adopter une discipline de travail, selon les sujets avec possible pré-arborescence des dossiers.

2. Affaires courantes :

- **Reprise des points CNFAS de la veille concernant nos pratiques :**

Présentation des CCRAGALS le matin. Existent depuis 2005 (au nombre de 7). Consultation sur les espaces permanents et temporaires. Toutes les FD jouent le jeu y compris celles de non loisirs, militaires et civiles.

Ex. : le Tour de France. Permet de réduire les zones « bloquées » de survol avec travail de concertation commun (problématiques identiques même si nous ne sommes pas les mêmes entités).

La consultation avec les militaires se passe bien.

Cela nous permet de sauver des sites et des couloirs de vol.

Répondre **VU** pour le dossier. Si pas concernés, laisser d'abord les FD impactées répondre et suivre l'avis le plus défavorable, sinon répondre **VU**.

Essayer de demander la réunion CCRAGALS l'après-midi pour « déjeuner » avant et discussion des dossiers et arriver en séance sur un avis commun. Laisser la ou les FD impactées répondre et dire ok avec eux. Notre avis n'est **QUE** consultatif.

Décision finale peut différer de la nôtre. Deux formes de négatif : soit oubli de consulter x ou y alors report. Soit consultation « bornée » : contraintes et ne peuvent pas répondre de façon positive à nos remarques.

Ex de Thoiry (base de treuil) : demande d'une extension de la plage horaire. Base indiquée sur les cartes. Du coup mise en lumière de la base (malheureusement) et DGAC qui demande des feux à éclat...

Service d'Information de Vol :

- 2010 généralisation des SIV jointif et approche.
- 2023 toujours pas achevé, disjoint, ou pas 24/7.
- Le SIV n'existe pas en dehors de la France, les autres connaissent les Centres d'Information de Vol / Flight Information Center (CIV/FIC).
- Classe G, sous les espaces, certains à revoir :
 - Limitation des SIV au FL115.
 - Création de nouvelles CTA.

Actuellement, 25 SIV :

- 17 dispo en H24, parfois avec bascule entre 2 SIV.
- 8 restent à faire.



Problèmes RH récurrents = interruption de service. Service de qualité, mais souvent au-delà des exigences réglementaires :

- Parfois contrôle en SIV alors que ce n'est pas nécessaire. Cela entretient le flou pour les pilotes "zone contrôlée, ou non contrôlée".
- Position hybride approche/info, parfois commune, parfois ségréguée selon les organismes.
- SIV rendu sur 50 fréquences différentes.
- Coûts élevés (personnel, technique) => pas évident d'étendre les SIV actuels pour couvrir les zones blanches.

Recommandations :

- Simplification des espaces : réduire les classes E :
 - Si besoin de contrôle = Classe D.
 - Si pas de contrôle nécessaire = Classe G = lisibilité.
 - Réduire les CIV pour assurer un H24 = robustesse.
 - Recentrer les ATCO approche sur service ATC = efficacité, meilleurs dimensionnements des équipes.
 - SIV sur VFR non contrôlé assuré par un seul Centre Information en vol, ouvert H24 (échéance 2025-2030).

Groupe de travail Fréquence :

32 fréquences dont :

- 17 nouvelles fréquences publiées.
- 5 à venir (publication à faire).
- 6 en retard : 4 côté Service Navigation Aérienne. 1 exploitant à Dinan attend une réponse de subvention. 1 NOTAM arrivé sans fréquence (Pont Saint Vincent).
- 4 nouvelles fréquences en cours.

Les délais sont incompressibles :

- Étude DTI (bureau d'étude) : 6 semaines minimum. Étude SIA : 3 mois.

SIA :

- CNIAALS (Comité National d'Information Aéronautique de l'Aviation Légère et Sportive) : réunion le 7 mars 2023 à Mérignac + Teams. Enquête de satisfaction jusqu'au 9 février 2023 (rendu le 7 mars).
- Printemps 2023 : complément d'info au verso des cartes RTBA.
- Automne 2023 : retour des publications automnales (cartes million et 250K).

Direction des Opérations : AERIEN :

- 9 juin 2023 : première Journée Nationale d'information/rencontre avec les usagers autour de la sécurité. Une douzaine de sites en France. A terme, se déroulera tous les deux ans.
- Calendrier du site "sécurité aéro" à surveiller. Inscriptions dès que les lieux sont connus (fin février).

Direction des Opérations : ESPACE :

- Sous le FL115 :
 - Reprise approche Pontoise par le Bourget et refonte.
 - SIV couronne de Montpellier : simplification sur 3 fréquences plutôt que changements multiples. Extension demandée pour 04/24 en CCRAGALS-SO 2023.
 - Reprise approche CTR/TMA Rouen par Lille : rehausse pour approche géré par Lille, car radar pas en-dessous de 3000ft.
 - Reprise approche Deauville par Rennes : déplafonnement Nord-Est, transfert entre 2 organismes, par de changement d'espace.
 - Reprise de l'approche de Toulon par Nice : Toulon est en manque d'effectif (gestion par La Défense). ZRT par SUPAIP interdisant le trafic.
 - Reprise Mende par Clermont (anciennement géré par Montpellier).
- CTR à revoir (ne touchent pas le sol) :
 - Bezier2 et Dinard2 : à faire.
 - Cannes2, Chambéry2, Nantes2, Nice2, St Nazaire2 : ok.

Répondeurs aéronautiques qui parfois bloquent les fréquences ?

Sur aérodrome non contrôlé, l'exploitant (ou prestataire AFIS) peut demander à conserver et gérer lui-même sa NDB (balise non directionnelle) et les procédures associées.

Statistiques sur les pannes GNSS (positionnement par satellite) ?

Pas de panne connue, mais parfois des brouillages de plus ou moins grandes ampleurs.

Quid de la formation des pilotes au VOR (navigation aérienne) et NBD pour les qualifications ?

Arrêt des VOLMET (information météo) français, donc libération des fréquences utilisées, avec accord du CNFAS lors des précédentes réunions.

Actualisation Chartes CNFAS/DSAC ?

Mise à jour des représentants des deux côtés.

- **Gestion des parcs Eoliens :**

Les consultations seront transmises aux référents CCRAGALS pour avis et il faudra envoyer les retours au CNFAS pour transmissions aux sociétés d'éoliennes.

- **Quid des ZSM :**

Pour rappel ; l'arrêté préfectoral ne peut pas interdire le survol d'une zone, uniquement l'accès au passage, déco et atterro.

Les ZSM sont publiés au SIA. Elles ne sont pas activées en même temps selon les zones où elles se situent en France.

Nous sommes invités à éviter la zone ou à la contourner autant que possible. En cas d'impossibilité, passage au-dessus, sinon action justice possible ! Ne pas aller voir l'oiseau.

Quelles consignes peut-on donner ? Nous sommes dans une zone grise... Argumentaire sur l'antériorité de nos pratiques : nous étions là avant que les ZSM soient créées, **cela n'a pas empêché l'oiseau de venir**. Nous pouvons même aider à l'observation des volatiles. Ouvrir le dialogue avec les autorités locales autant que faire se peut.

Mettre en place des séquences de formation avec les organisations biotope du coin, pour apprendre à reconnaître les oiseaux et faire en sorte de les éviter. On peut se rendre mutuellement service. Cependant, les relations avec eux sont parfois « compliquées ».

Ex : Haute Marne, le Conservatoire d'Espaces Naturels qui s'occupe du biotope est « ravi » qu'il y ait des parapentistes (ils piétinent les sols et favorisent ainsi l'entretien des pelouses sèches).

Ex : cigogne noire dans le parc de Forêts. Nous sommes autorisés à voler en dessous de mille mètres si nous déclarons le vol dans les 48h qui précèdent. Où les cigognes sont-elles situées ? Pas moyen de le savoir.

Le RTBA (Réseau Très Basse Altitude) passe au-dessus du parc. Cela ne pose aucun problème que les avions de chasse le survolent, les parapentistes oui !

Dans les textes législatifs des ZSM et APPB, le Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel est cité (CSPRN). Demander à faire partie de ce Conseil ?

[Les ZSM publiés sur le site du SIA.](#)

[Note technique sur la création des APPB](#) (40 pages).

- **Arrêté des manifestations aériennes :**

- Accueil de + de 5000 personnes par jour.
- NE PAS FAIRE d'affiche appelant le public ou de publicité dans les médias.
- Il est clairement établi dans les textes que s'il s'agit d'une manifestation sportive délivrant des titres nationaux et internationaux, ce n'est pas une manifestation aérienne type spectacle. Pour la Coupe Icare et les CdM, ce n'est pas pareil. Les contraintes techniques étaient trop importantes le document a été adapté afin d'avoir un directeur des vols référent et des directeurs annexes sans que cela ne soit spécialement notifié quelque part.

Il est à l'appréciation de l'organisateur d'alerter les pratiquants de la zone, les militaires et autres qu'il va y avoir un accroissement d'activité lors d'une grosse compétition avec un Notam d'information.

Le calendrier du CNFAS qui permet de noter les compétitions majeures est consultable par les militaires.

3. Sujets divers.

Cartes RTBA : seront opérationnelles en recto et verso.

En 2023, les publications et modifications de cartes se feront en avril et octobre.

Travaux de Pascal BAZILE : https://parapente.ffvl.fr/lespace_aerien_dans_google_earth. Très important pour nous.

Question : prise en charge du cout financier de sa licence (y compris les extensions d'assurance pour le biplace) par la mission EA à titre de dédommagement pour le travail effectué ? Ok de tous les présents. Demander l'accord officiel.

Outils de préparation de vols : présentation par Johann des outils existants. Importance de savoir lire ses instruments pour ne pas avoir de mauvaise surprise en plein vol.

R196 : Le nouveau protocole est en cours de signature. Nouveaux besoins poussés à 40 jours par an.

Coupe du Monde de Rugby : « bulle » installée autour des stades. On attend les infos. Avec survol probable des hélicos de la gendarmerie.

DIRCAM (Information circulation aérienne militaire) : les délais de publication des exercices militaires devraient être axés sur les délais européens. Le délai actuel de 4 mois est trop court.

Exercice ORION 2023 : sur le site du SIA, une page est dédiée à cet exercice avec activation H24.

Attention : certaines zones **seront activables H. Rester vigilant et considérer que les zones activables sont activées.**

1 référent militaire sur les secteurs où il y a des tours de contrôle. Augmentation du personnel mis à disposition.

Quelle est la source de l'information aéronautique ? C'est encore et toujours le SIA !

16h00 - fin de réunion.